

Projet présenté par les députés :

M^{me} et MM. Eric Stauffer, Thierry Cerutti, Jean-François Girardet, Pascal Spuhler, Sandro Pistis, Henry Rappaz, Dominique Rolle, Guillaume Sauty, Jean-Marie Voumard et Florian Gander

Date de dépôt : 13 janvier 2010

Projet de loi modifiant la loi sur l'aéroport international de Genève (LAIG) (H 3 25)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Article 1

La loi sur l'aéroport international de Genève, du 10 juin 1993, est modifiée
comme suit :

Art. 31 Locations et concessions (nouvelle teneur)

¹ L'établissement peut octroyer des concessions pour toutes les activités
aéroportuaires dont l'accomplissement n'est pas réalisé par lui-même.

² L'établissement peut donner en location ou en concession les locaux
techniques, administratifs et commerciaux dont il est propriétaire et dont il
n'a pas lui-même l'usage.

³ L'établissement ne peut octroyer des concessions, conformément aux
alinéas 1 et 2 du présent article, aux entreprises ou entités de plus de
20 employés ETP (équivalent temps plein) qui ne sont pas au bénéfice d'une
convention collective de travail.

Chapitre VIII Personnels de l'aéroport international de Genève – conditions cadres (nouveau, le chapitre VIII actuel devenant le chapitre IX)

Art. 40 Personnels et engagements (nouveau)

¹ Le personnel travaillant pour l'Aéroport international de Genève doit être au bénéfice d'une convention collective de travail.

² L'Aéroport international de Genève doit prioritairement octroyer les emplois à pourvoir aux résidents genevois au chômage.

Article 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur 6 mois après sa promulgation dans la Feuille d'Avis Officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 11 octobre 2009, les électeurs de notre canton ont donné un message ferme à la classe politique, demandant une priorité de l'emploi en faveur des résidents genevois et plus de responsabilité de la part de l'Etat de Genève !

Aussi, il nous apparaît comme étant impératif d'assurer l'emploi pour les résidents genevois à fortiori dans les établissements publics autonomes et à l'Etat.

De plus, lorsqu'il s'agit de la qualité de vie des résidents genevois, il appartient à ce parlement de montrer l'exemple en matière de protection sociale.

Deux principes sont ici à appliquer :

1. Le fait de vouloir prioriser l'emploi aux résidents du canton apparaît comme une nécessité et ne peut être considéré comme discriminatoire.
2. Payer un salaire décent n'est pas non plus un mythe réservé aux seuls super-cadres des banques. C'est pourquoi pour les plus faibles d'entre nous il faut exiger une convention collective. L'Etat ou les établissements publics autonomes peuvent et doivent redevenir une référence pour l'emploi et les conditions-cadres de ceux-ci.

Les derniers événements survenus à l'Aéroport international de Genève sont venus rappeler la triste réalité de la vie quotidienne de milliers d'entre nous avec ce mot à la mode des salons feutrés : les « working poor », ces travailleurs qui n'arrivent plus à vivre décemment avec leur salaire.

Elle est bien loin l'époque où travailler à l'Etat ou dans les établissements publics était la référence. Aujourd'hui, à l'heure où la mondialisation s'infiltré partout avec comme objectif la sur-concurrence, la rentabilité et le paiement de dividendes toujours plus importants aux actionnaires, donne comme résultante la naissance d'une nouvelle classe sociale : des gens qui travaillent à 100 % et qui n'arrivent pas à vivre. Cette nouvelle classe sociale est nommée : ce sont les « working poor » !

Comment expliquer que des gens qui ont un emploi, un logement, en sont venus à manifester, bravant le froid et les menaces pendant une semaine pour faire grève et réclamer des conditions de travail décentes ? C'est le signe inquiétant d'une dégradation de la cohésion sociale à Genève.

Finalement, en ce 12 janvier 2010, ils ont obtenu les améliorations suivantes :

« Le protocole d'accord signé aujourd'hui comporte diverses revalorisations salariales: une hausse de 40 francs des salaires mensuels, une prime mensuelle de 100 francs pour les travailleurs qui doivent régulièrement soulever des charges, ainsi que 35 centimes supplémentaires pour les heures irrégulières. En outre, le salaire sera versé à 100% dès le premier jour de maladie, sur présentation d'un certificat médical. »

(Source : Tribune de Genève du 12 janvier 2010)

Non, Mesdames et Messieurs les députés, il n'y a pas de fautes de frappe, vous avez bien lu 40 F d'augmentation de salaire mensuel et 0,35 centimes supplémentaires pour les heures irrégulières !

Non, Mesdames et Messieurs les députés, nous ne sommes pas dans un pays en voie de développement du Centrafrique, mais nous sommes bel et bien à Genève, capitale internationale des droits de l'homme et des droits du travail !

C'est une honte pour Genève, c'est une honte qu'à ce jour dans notre République des gens qui travaillent à plein temps ne puissent plus subvenir aux besoins de leur famille. Aujourd'hui, avoir un logement décent est un luxe que beaucoup de Genevois ne peuvent se permettre, aujourd'hui avoir des enfants est une source d'endettement et de pauvreté, un autre luxe que les Genevois ne peuvent plus imaginer.

Mais il est vrai que depuis les votations sur les accords bilatéraux bien des choses ont changé. Les premiers responsables sont nos voisins et amis français. Avec 2 800 000 chômeurs et un smic (salaire minimal) de 1000 € mensuels, venir travailler à Genève pour des salaires inférieurs à 3000 F est une évolution sociale majeure pour eux et une régression ainsi qu'une source de pauvreté pour les Genevois.

Est-ce cela que nous ont promis nos politiciens fédéraux dans cette belle Europe qui devait se dessiner ?

La classe politique, qu'elle soit fédérale ou cantonale, dont les dirigeants n'ont pas armé les citoyens à lutter contre cette sur-concurrence avec une main-d'œuvre qui accepte de travailler pour des salaires ne permettant tout simplement pas aux résidents genevois de vivre.

Difficile également de jeter la pierre à ces employeurs peu scrupuleux qui subissent la pression de leurs actionnaires pour obtenir une rentabilité accrue et pouvoir ainsi dégager d'importants bénéfices pour payer les dividendes.

C'est pourquoi le premier pouvoir de notre République, à savoir le pouvoir législatif que nous représentons, doit justement légiférer afin d'établir des règles qui demain feront office de loi et ne permettront plus les dérives salariales de sous-enchère auxquelles nous assistons depuis plusieurs années à Genève.

Le Mouvement Citoyens Genevois est fondamentalement contre la mise en place d'un salaire minimum à la française, qui deviendrait instantanément le salaire de référence. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à regarder ce qui se passe sur le marché du travail chez nos amis français.

En revanche, nous avons la capacité d'imposer par corps de métier des conventions collectives qui protègent les plus faibles d'entre nous et restent spécifiques à chaque secteur d'activité.

Le présent projet de loi propose également de tenir compte des petites PME jusqu'à 19 employés équivalents temps plein, pour qui la mise en place d'une convention collective n'apparaît pas comme une nécessité absolue.

Lors de l'élaboration du présent projet de loi, le premier signataire s'est entretenu avec le directeur général de l'Aéroport international de Genève au moment où la grève des bagagistes employés de la société Swissport battait son plein. Le désarroi de ce haut fonctionnaire face à cette situation de crise était surprenant. En effet, la discussion a tourné exclusivement autour de la compétitivité de l'Aéroport international de Genève, ce dernier grommelant que si les salaires devaient augmenter, les prix des prestations logiquement devaient suivre et certaines compagnies aériennes renonceraient certainement à faire de l'aéroport de Genève une de leurs destinations.

Alors une seule question subsiste : devons-nous sacrifier une partie de la population genevoise qui n'est pas qualifiée en laissant payer ces citoyens de manière à ce qu'ils ne puissent pas vivre tout en travaillant à plein temps au motif que la compétitivité de l'Aéroport international de Genève en souffrirait ?

En conclusion, nous vous laisserons méditer sur le fait que l'Aéroport international de Genève, qui jouit d'un monopole et octroie les concessions d'exploitation et les locations des bâtiments et surfaces dont il est propriétaire, réalise un bénéfice d'environ 150 millions de francs annuels dont 100 millions sont investis et 50 millions environ payés à titre de dividendes à son actionnaire. Allons-nous rentrer dans la même logique de profits coûte

que coûte, même au détriment des citoyens genevois ? **Nous vous laisserons répondre à la population genevoise avec le vote du présent projet de loi.**

Conséquences financières Charges et couvertures financières / économies attendues

Aucune !